



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'un fonds d'érosion côtière

Question écrite n° 45423

Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la création d'un fonds d'érosion côtière. L'érosion côtière sévit depuis des années en France. L'actualité fait souvent le relai de situations très dégradées sur les côtes tant sableuses que rocheuses. Ainsi, le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (le CEREMA) estime qu'à l'échéance 2100, 50 000 habitations pourraient être menacées pour une valeur de 8 milliards d'euros. Pour y répondre, les communes peuvent financer des projets relatifs à la protection et l'adaptation de leurs territoires confrontés à l'érosion côtière. Hélas, celles-ci alertent fréquemment sur les moyens insuffisants permettant de financer de tels projets. C'est pourquoi elle lui demande si le Gouvernement entend créer un fonds d'érosion côtière. Elle souhaite savoir en outre quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de soutenir les communes touchées par l'érosion côtière.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45423

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2022](#), page 2924

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)